



## Communauté Européenne

Ministère chargé des Transports  
Direction Régionale et Interdépartementale  
de l'Équipement et de l'Aménagement  
DE FRANCE

### Ministère chargé des Transports

**Licence n°**

2015/11/ 0000382

pour le transport international de voyageurs par route pour compte d'autrui effectué  
par autocar et autobus

**Copie conforme n°** 001

Le titulaire de la présente licence (1) HARMONY TRAVEL

8 RUE DE L EST

92100 BOULOGNE BILLANCOURT

808580666

est admis à effectuer sur le territoire de la Communauté, des transports internationaux de voyageurs par route pour compte d'autrui dans les conditions fixées par le règlement (CEE) n° 684/92 du Conseil, tel que modifié par le règlement (CE) n° 11/98, et dans les dispositions générales de cette licence.

Observations particulières :

The regulation (EEC) n° 684/92 is repealed. It is substituted by the regulation (EC) n° 1073/2009.

EN CAS DE CHANGEMENT D'ADRESSE EN ILE-DE-FRANCE, LE TITRE RESTE VALABLE.

La présente licence est valable du 16/01/2015 au 15/01/2025

Délivrée à PARIS (FRANCE)

le 16/01/2015

Pour le préfet de la région Île- de- France,  
Préfet de Paris et par délégation, (2)  
Le chef du département régulation des transports routiers

Patrick FILY

(1) Nom ou raison sociale et adresse complète du transporteur.

(2) Signature et cachet de l'autorité ou de l'organisme compétent qui délivre la licence.